

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE
DU 15 NOVEMBRE 2012 A 18 HEURES 30

Membres présents :

Mmes BONNET, GAGNARD, BLIGNY, MAHIEU, GOTTE, BREDILLET E., BIGEARD, FUSIER, CHASTRUSSE, ANDREOLETTI, LANTERNE, JACQUES, POIVRE, Mrs TURPIN, BRIE, JEANROCH, FORESTIER, FREREBEAU, LEBLANC, GUYOT, BEAULAT, PASSEMARD (HUGUENOT), DELEPAU, FEVRE, PILLOT, ROZAT, ROLLIN, CROUZIER, SAUVAIN D., KOSAK, LAPIERRE, BRIGATTI, BERNARD, MATHE, AIMEUR, RENAUDOT, ROUSSELET (DANCOURT), FERREUX, ESPINOSA, JEANNERET, SEGUIN, GUIBLAIN, BRUN, KOSCIELINSKI, MUGNERET, PETAZZI, RUINET, VUILLEMIN, MAILLOTTE, COLSON, SUTY, MARTEAU, EMAROT, SAUVAIN, VERDREAU, JOLIET, AUBERTIN, JOUFFROY, LEMAIRE, PETIT, BRACHOTTE, PERRICAUDET, MARGUIER, GEVREY, BON.

Représentés :

Mr MATHEY représenté par Mr TURPIN – Mr FREI représenté par Mr ROLLIN,
Mr BIGEARD représenté par Mr LAPIERRE – Mr IMARD représenté par Mr MATHE,
Mr BERQC représenté par Mme GOTTE – Mr BEURET représenté par Mme BIGEARD,
Mme CHAIX représentée par Mme ANDREOLETTI – Mme BOUCHET représentée par Mme BREDILLET,
Mr TABEL représenté par Mr MUGNERET – Mr BLANCHARD représenté par Mr KOSCIELINSKI,
Mr PARMENTIER représenté par Mr SUTY – Mr PAUTET représenté par Mr SAUVAIN,
Mr DUBOIS représenté par Mr BRACHOTTE.

Absents/excusés :

Mmes CHARLOT, MARIE-JOETS, BREDILLET C, DUPUIS, GRANDIOWSKY, Mrs TREMOULET, PITOIS, DUMONT, PICHON, DULIEU, CHETTA, SACCOMANI, BAUDRON, LUSTREMANT, BIZE, BELIN, GUERBER, LAURIOT, BESANCON, BRUNO, BERTHIOT.

Secrétaire de séance :

Mr Luc JOLIET

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures 30.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Luc JOLIET est élu secrétaire de séance.

AVIS SUR LE COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 11 OCTOBRE 2012

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur le projet de compte-rendu de la séance du 11 Octobre 2012.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la séance du 11 Octobre 2012 est approuvé à l'unanimité.

Suite à la proposition de Madame Monique NEVERS de Pôle emploi et déléguée communautaire, Monsieur Bernard SAUNIER de Pôle Emploi et Madame Valérie HUMBLOT MARIN de la Mission Locale présente le nouveau dispositif « EMPLOI AVENIR ».

Il s'agit d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi sous forme de CDD ou CDI pour les jeunes de 16 ans à 25 ans non diplômés, non qualifiés.

Les employeurs concernés sont principalement les entreprises du secteur non marchand (collectivités territoriales, établissements publics, associations, structures de l'insertion par l'activité

économique) et des entreprises du secteur marchand (secteur médico-social, aide à la personne, développement filière verte, animation sociale, culturelle et sportive).

Les employeurs doivent justifier de leur capacité financière à maintenir le contrat jusqu'à son terme, s'engager sur le contenu du poste, l'encadrement du jeune, la qualification visée et les actions de formation permettant d'y parvenir.

L'Etat prend en charge 75 % du smic brut pour le secteur non marchand et 30 à 35 % pour le secteur marchand sur une durée maximale de 36 mois.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

- Laurent TUPIN, point relais de la maison de l'emploi de Genlis : 06 09 64 16 27 ou 03 80 37 11 05
- Valérie HUMBLLOT-MARIN, mission locale : 03 80 44 91 44
- Mission locale, N° AZUR : 0811 466 268

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2011

Le Président présente le rapport d'activités de l'exercice précédent.



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES – ANNEE 2011

L'article 40 de la loi du 12 Juillet 1999 fait obligation aux Présidents des EPCI d'adresser aux Maires des communes membres un rapport d'activité accompagné du compte administratif de l'année N-1. Chaque Maire doit le présenter à son tour à son Conseil Municipal.

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise a été créée par arrêté préfectoral le 21 décembre 2005 entre 26 communes.

<i>Communes</i>	<i>Habitants</i>
<i>Aiserey</i>	<i>1 357</i>
<i>Beire le Fort</i>	<i>291</i>
<i>Bessey les Cîteaux</i>	<i>659</i>
<i>Brazey en Plaine</i>	<i>2 530</i>
<i>Cessey sur Tille</i>	<i>562</i>
<i>Chambeire</i>	<i>289</i>
<i>Collonges les Premières</i>	<i>775</i>
<i>Echigey</i>	<i>291</i>
<i>Fauverney</i>	<i>692</i>
<i>Genlis</i>	<i>5 577</i>
<i>Izeure</i>	<i>781</i>
<i>Izier</i>	<i>736</i>
<i>Labergement Foigny</i>	<i>413</i>
<i>Longchamp</i>	<i>1 189</i>
<i>Longeault</i>	<i>590</i>
<i>Longecourt en Plaine</i>	<i>1 258</i>
<i>Marliens</i>	<i>448</i>
<i>Pluvault</i>	<i>525</i>
<i>Pluvet</i>	<i>413</i>
<i>Premières</i>	<i>109</i>
<i>Rouvres en Plaine</i>	<i>1 005</i>
<i>Tart l'Abbaye</i>	<i>232</i>
<i>Tart le Bas</i>	<i>232</i>
<i>Tart le Haut</i>	<i>1 401</i>
<i>Thorey en Plaine</i>	<i>1 002</i>
<i>Varanges</i>	<i>783</i>
<i>Population Totale :</i>	<i>24 140</i>

Elle a exercé les compétences définies dans les statuts à compter du 1^{er} janvier 2006. Elles sont demeurées inchangées depuis la création de l'EPCI.

GESTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Les élus

Le Conseil Communautaire est composé de 99 délégués qui ont élus le Président, les Vice-Présidents et les membres du bureau.

8 Vice-Présidents qui président chacun une commission.

Le bureau comprend 25 membres qui sont principalement les maires des 26 communes ou vice-président(e).

Chaque Conseil Communautaire, en général, est précédé d'une réunion des commissions, d'une réunion des Vice-Présidents et du bureau.

Le travail de réflexion et de proposition est élaboré dans les 8 commissions.

Le bureau étudie les propositions des commissions ou du Président, les accepte, les refuse ou les modifie avant qu'elles soient présentées au Conseil Communautaire qui décide.

En 2011, le Conseil Communautaire s'est réuni 12 fois les 17 février, 17 mars, 1^{er} avril, 14 avril, 12 mai, 9 juin, 23 juin, 28 juillet, 1^{er} septembre, 6 octobre, 3 novembre et 15 décembre.

LES PERSONNELS

Au cours de l'année 2011 les effectifs du secrétariat n'ont pas évolué.

Il compte 7 employés :

- une rédactrice chargée du suivi des différents dossiers et des marchés publics,
- une rédactrice chargée des ressources humaines, de la gestion et du suivi des carrières des agents du SMICTOM et de la Communauté de Communes,
- une rédactrice chargée du funérarium et du suivi des textes de loi,
- une adjointe administrative chargée de la comptabilité,
- une adjointe administrative chargée de la facturation du périscolaire,
- un animateur territorial (catégorie B) chargé de la direction du service enfance-jeunesse,
- une adjointe administrative chargée du secrétariat et de l'accueil.

LES COMPETENCES

1) Commission activités économiques

La Maison de l'emploi

La Maison de l'Emploi et de la formation est un guichet unique où interviennent :

- deux agents de la Communauté de Communes à temps complet,
- un agent spécialisé en informatique pour une ½ journée par semaine,
- deux agents de la Maison de l'Emploi,
- un agent de l'armée,
- cinq agents dépendant de Pôle Emploi ou de cabinets travaillant pour lui (Kaïros, Résurgence, Agora, Soreny),
- deux personnes de la Mission Locale
- un psychologue de Pôle Emploi

Ces personnels accueillent les demandeurs d'emploi, établissent un bilan pour chacun d'eux et les orientent vers les entreprises ou les centres de formation.

Zone d'activités de Boulouze

Fin 2010, le cabinet SETUI de Colmar avait été retenu pour la réalisation de la plate-forme sous bâtiment et voirie dans le cadre de l'extension de la ZAE de Boulouze.

L'entreprise Roger Martin pour les terrassements généraux et l'entreprise Keller pour le renforcement de sol commencent les travaux qui se termineront en mai-juin 2011 et qui permettront à STEF-TFE de démarrer la construction de ses bâtiments après signature de l'acte de vente le 25 mai 2011.

Fin 2011 on constate :

- entreprises installées et ayant débuté leurs activités :

- FM Logistic
- IPERIA
- MONIN
- FRIGEST

- ventes de terrains réalisés :

- IMMOSTEF : lot 15 (7,0590 ha)

- terrains en négociation :

- Lots 4 et 9 (1,1242 ha)

- terrains disponibles sans option :

- Lots 3, 10, 11, 16 (2,5766 ha)

La procédure ZAD pour la zone d'Huchey a marqué le pas.

Les projets de zones ont été frappés de plein fouet par la crise économique et de nombreuses entreprises qui avaient sollicité des terrains n'ont pas donné suite.

1) Commission enfance-jeunesse

Elle gère les centres périscolaires et les Relais Petite Enfance.

Le périscolaire

Les 16 centres périscolaires répartis sur l'espace communautaire reçoivent en moyenne :

- | | |
|------------|--------------------------|
| - le matin | environ 250 enfants |
| - le midi | environ 850 rationnaires |
| - le soir | environ 300 enfants |

L'encadrement est composé de :

- 12 directrices
- 57 animateurs dont 56 titulaires et une stagiaire
- 47 contractuels
- 2 éducateurs APS
- 1 agent social
- 2 adjoints administratifs
- 18 adjoints techniques titulaires et contractuels

Cette activité périscolaire connaît un succès soutenu et nécessite une attention constante pour répondre aux exigences de l'encadrement qui ne doit ni être pléthorique, ni insuffisant (29,56 équivalents temps plein pour l'animation et 9,47 pour le technique).

En 2011, nous avons engagé un directeur pédagogique pour coordonner les activités éducatives des différents centres.

Relais Petite Enfance

Compte tenu du nombre important d'assistantes maternelles, l'espace communautaire a été divisé en deux secteurs pris en charge chacun par une animatrice qui assure la formation, l'animation et l'information pour 167 personnes sur le RPE sud et 194 sur le RPE nord.

Le RPE Sud s'est installé dans la maison que la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise a acquise à Thorey en Plaine.

Le RPE Nord s'est installé dans les locaux rénovés de la ville de Genlis.

3) Commission des finances

REGIME FISCAL

La fiscalité additionnelle et une taxe professionnelle de zones sont appliquées sur le territoire communautaire.

Le débat d'orientation budgétaire 2011 a été présenté le 17 mars 2011.

Les comptes administratifs ont été votés le 29 mars 2012.

Funérarium

Le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de clôture de 20 207,46 € en fonctionnement
- un déficit de clôture de 1 732,37 € en investissement

Soit un excédent global 2011 de clôture de 21 939,83 €.

ZAE de Boulouze

Le compte administratif fait apparaître un déficit global de clôture de 3 694 772,42 € en fonctionnement.

Budget principal de la Communauté de Communes

Le compte administratif fait apparaître :

- un excédent global de clôture de 2 480 631,57 € en fonctionnement
- un excédent global de clôture de 4 173 000,31 € en investissement

Soit un excédent global 2011 de clôture de 6 653 631,88 €.

Les 3 comptes de gestion faisant apparaître des résultats identiques aux comptes administratifs sont votés à l'unanimité.

Les budgets 2011 sont présentés le 1^{er} avril 2011.

Funérarium

Le budget présente un suréquilibre en section de fonctionnement (D : 36 750 € - R : 36 852,57 €) et également un suréquilibre en section d'investissement (D : 21 721,38 € - R : 22 021 €).

Il est voté à l'unanimité.

Budget principal

- section de fonctionnement :
 - Dépenses 5 636 971,00
 - Recettes 6 814 137,23

- section d'investissement :
 - Dépenses 4 441 378,66
 - Recettes 4 737 081,77

Le budget est voté à l'unanimité.

Budget "ZAE de Boulouze"

- section de fonctionnement :
 - Dépenses 6 749 878,66
 - Recettes 3 198 000,00

Le vote a lieu à l'unanimité.

- section d'investissement :
 - Recettes 3 551 878,66

Le vote à lieu à l'unanimité.

Vote des taux 2011

Les taux de référence 2010 rebasés permettent d'avoir un produit suffisant à l'équilibre du budget sans qu'il soit nécessaire de les augmenter.

Taux proposés et votés :

- taxe d'habitation 3,24 %
- taxe foncier bâti 3,43 %
- taxe foncier non bâti 7,77 %
- cotisation foncière entreprise 3,57 %
- CFE de zone 17,55 %

4) Commission environnement et cadre de vie

Aire d'accueil des gens du voyage

Tout au cours de l'année 2011, la commission a travaillé à l'étude de l'aire d'accueil définitive des gens du voyage.

Pour répondre aux difficultés que rencontrait la ville de Genlis quant à l'implantation sauvage d'une douzaine de familles sur le champ de foire, la commission a réalisé une aire d'accueil provisoire, route de Beire le Fort.

Avec d'autres commissions, elle a élaboré un règlement d'utilisation de cette aire provisoire.

Fin 2011 le projet définitif de l'aire d'accueil recevait l'aval des services préfectoraux et un dossier de demande de subvention était déposé.

5) Commission des bâtiments

La commission des bâtiments s'est réunie de nombreuses fois pour étudier les 3 dossiers en cours, à savoir :

- l'aire d'accueil des gens du voyage, maître d'œuvre : le cabinet Merlin
- le restaurant scolaire de Genlis, maître d'œuvre : le cabinet Chaudonneret-Danon
- la réhabilitation du RPE de Thorey en Plaine, maître d'œuvre : le cabinet Cornu

Les travaux pour ces 3 chantiers devraient commencer en 2012. Les plans sont joints en annexe.

6) Commission travaux de voirie – transport – mise en concurrence

La commission des marchés et la commission d'appel d'offres se sont réunies tout au cours de l'année pour examiner les propositions des entreprises dans le cadre des marchés publics lancés par notre EPCI.

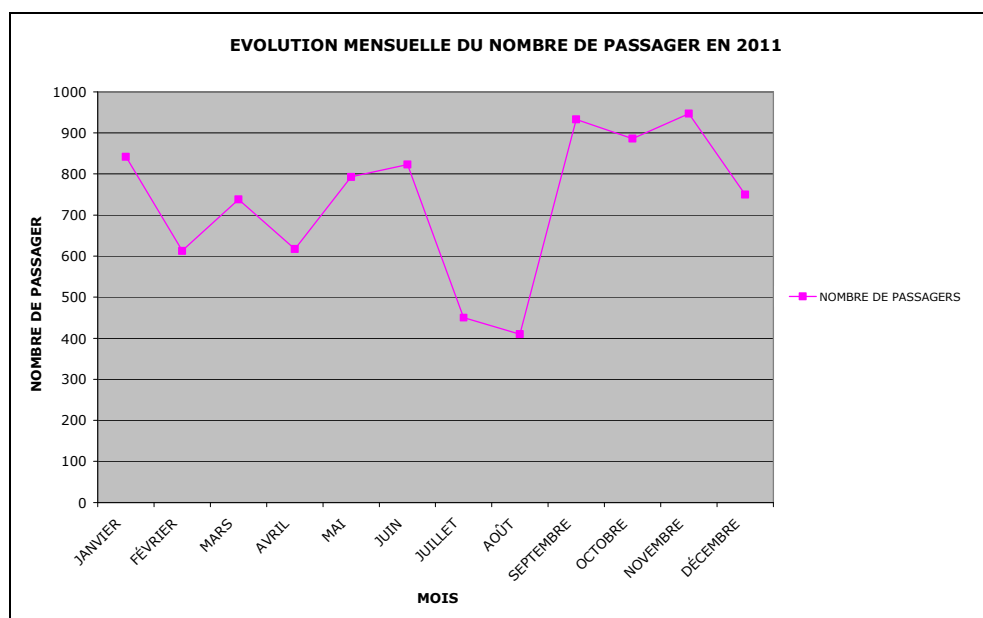
En 2011 il n'y a pas eu de projet en matière de travaux de voirie.

Le transport à la demande a bien fonctionné et la commission a réfléchi à la mise en place de liaisons avec DIVIA sur Bretenièrre et Crimolois.

FREQUENTATION

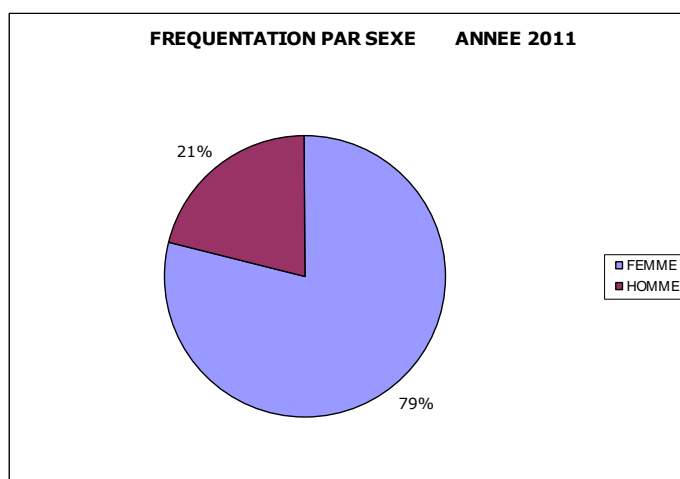
Fréquentation totale :

	Janv-11	Fév-11	Mars-11	Avr-11	Mai-11	Juin-11	Juil-11	Août-11	Sept-11	Oct-11	Nov-11	Déc-11	TOTAL
TOTAL	662	522	738	617	793	823	450	410	933	886	947	750	8802



Fréquentation par type :

2011	TOTAL	SEXE	
		FEMME	HOMME
JANVIER	842	662	180
	%	79%	21%
FÉVRIER	613	522	91
	%	85%	15%
MARS	738	612	126
	%	83%	17%
AVRIL	617	475	131
	%	77%	21%
MAI	793	574	219
	%	72%	28%
JUIN	823	547	276
	%	66%	34%
JUILLET	450	394	56
	%	88%	12%
AOÛT	410	381	29
		93%	7%
SEPTEMBRE	933	708	225
	%	76%	24%
OCTOBRE	886	713	173
	%	81%	20%
NOVEMBRE	947	718	229
	%	76%	24%
DÉCEMBRE	750	623	127
	%	83%	17%
TOTAL	8802	6929	1862
	%	79%	21%



7) Commission des personnels

Cette commission a travaillé régulièrement :

- sur le document unique et a élaboré un plan d'action
- sur la mise en forme des fiches de poste
- sur le plan de formation pluriannuel
- sur les problèmes de remboursement des frais de déplacement
- elle a été particulièrement attentive à l'adaptation des effectifs d'encadrement du périscolaire
- elle a activé le Comité Technique Paritaire chaque fois que nécessaire

CONCLUSION

Les différents services, les différentes commissions ont assuré une activité soutenue tout au cours de l'année 2011.

Quoique restreint en nombre le personnel administratif, par son professionnalisme et son engagement a assuré parfaitement le suivi de tous les dossiers.

Tous les acteurs de la vie de notre Communauté de Communes doivent être remerciés.

Le Président,
Jean Louis AUBERTIN

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le rapport d'activités 2011

Il sera adressé à l'ensemble des communes membres accompagné du compte administratif 2011.

BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°6

Monsieur PERRIN rappelle la réglementation* qui prévoit le financement du déficit des budgets annexes par le budget principal. Au regard des résultats des exercices antérieurs qui font apparaître un résultat de fonctionnement déficitaire du budget Boulouze, il conviendrait de le réduire par le versement d'une subvention du budget principal.

Compte tenu des dépenses et recettes restant à réaliser, respectivement de 50 000 € et 128 000 € et par ailleurs, des terrains restant à vendre représentant une recette potentielle de 982 000 €, le déficit projeté serait de :

- 3 694 772,42 €	résultat antérieur
- 50 000,00 €	dépenses à réaliser
+ 441 920,00 €	recettes réalisées sur l'exercice
+ 128 000,00 €	recettes à recevoir (subvention : Cristal Union 52 000 € et DDR 76 000 €)
+ 982 000,00 €	recettes à réaliser (ventes terrains (38 900 m ² x 24 €) (4 100 m ² x 12 €)
<u>= 2 192 852, 42 €</u>	

Ce déficit sera comblé par une subvention du budget principal (article 657363) au budget annexe (article 774 du BA).

Les crédits nécessaires à cette opération pourront être trouvés par reprise sur l'excédent d'investissement du **budget principal** :

BUDGET PRINCIPAL

Investissement

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
article 276351	- 2 192 852,42	article 021	- 186 930,05
1068	- 2 005 922,37		
	- 186 930,05		

Fonctionnement

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
article 657363	2 192 852,42	article 7785	2 005 922,37
article 023	-186 930,05		2 005 922,37
	2 005 922,37		

BUDGET ANNEXE BOULOUZE

Investissement

<u>Recettes</u>	
article 168751	-2 192 852,42
article 021	2 192 852,42
	00,00

Fonctionnement

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
article 023	2 192 852,42	article 774	2192 852,42
	2 192 852,42		2 192 852,42

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative présentée ci-dessus.

*** Article D2311-14 du CGCT**

Crée par décret n°2005-1662 du 27 décembre 2005 – a rt. 13 JORF 29 décembre 2005

Pour l'application de l'article L.2311-6, lorsque la section d'investissement du budget présente un excédent, peuvent être repris en section de fonctionnement :

- le produit de la cession d'une immobilisation reçue au titre d'un don ou d'un legs, à condition que celui-ci ne soit pas expressément affecté à l'investissement ;*
- le produit de la vente d'un placement budgétaire. La reprise de ce produit est limitée à la part du placement financée initialement par une recette de la section de fonctionnement.*

En outre, l'excédent de la section d'investissement résultant de la dotation complémentaire en réserves prévues par le 2° de l'article R.2311-12 et constaté au compte administratif au titre de deux exercices consécutifs peut être repris en section de fonctionnement afin de contribuer à son équilibre.

Dans tous les cas, la reprise est accompagnée d'une délibération du Conseil municipal précisant l'origine de l'excédent et les conditions d'évaluation de son montant.

RESULTAT DE LA COMMISSION DES MARCHES – TRAVAUX COMPLEMENTAIRES AU RPE SUD DE THOREY EN PLAINE

Au cours des réunions de chantier opérées sur le RPE Sud à Thorey en Plaine, il est apparu nécessaire de faire des travaux supplémentaires : doublage périphérique de l'ensemble du bâtiment ainsi que le plafond et son isolation.

En effet, entre le mur en aggloméré et le doublage existant un espace vide de 5 cm pouvait provoquer un phénomène de condensation mais n'isolait en rien le bâtiment. Il était donc nécessaire de mettre en place un doublage de 100 mm sur toute la périphérie.

Après démolition des cloisons internes, le plafond présentait des dénivellations difficilement récupérables à moindre coût. Après concertation, il a été décidé de refaire en totalité le plafond.

Les devis demandés pour ces travaux supplémentaires ont été étudié par la commission des marchés le 29 octobre 2012.

Avenant N°1 - lot 1 : Gros œuvre Maçonnerie / entre prise DAMIN :

Démolition du doublage existant et évacuation frais de décharge	2 012,00 € HT
Adaptation du réseau EU et EV	976,00 € HT
	<hr/>
	2 988,00 € HT

Avenant N°2 – lot 1 : Gros œuvre Maçonnerie / entre prise DAMIN

La commission des marchés, ayant jugé ce prix anormalement élevé, a chargé le Président de demander au maître d'œuvre de renégocier le devis de démolition du plafond avec évacuation y compris la laine de verre. L'entreprise DAMIN a consenti à appliquer une moins value de 1 440 € HT sur l'ensemble du marché gros œuvre maçonnerie.

Dépose en démolition du plafond placo et de la laine de verre évacuation et frais de décharge	4 550,00 € HT
Remise	<hr/>
	- 1 440 € HT
	3 110 € HT

Le Conseil Communautaire par 75 voix pour et 3 abstentions acceptent les avenants 1 et 2 au lot 1 : Gros œuvre-maçonnerie et autorise le Président à les signer.

Avenant N°1 – lot 3 : Cloisonnement –Isolation - peinture / entreprise JB-BAT

Fourniture et pose d'un doublage de 100 mm en périphérie	3 118,65 € HT
--	----------------------

Avenant N°2 – lot 3 : Cloisonnement –Isolation - peinture / entreprise JB-BAT

Fourniture et pose d'un plafond STILL en BA13, isolation des combles par soufflage de laine de roche

2 613,92 € HT

Les membres de la commission lors des séances du 29 octobre et du 8 novembre 2012 ont validé ces propositions.

Le Conseil Communautaire par 76 voix pour et 2 abstentions acceptent les avenants 1 et 2 au lot 3 : cloisonnement isolation peinture et autorise le Président à les signer.

PRESTATION DE DENEIGEMENT DE BOULOUZE : EARL DES SILLONS

L'EARL des Sillons assure, depuis l'hiver 2010, le déneigement des voiries de Boulouze pendant les saisons hivernales.

Les prestations assurées sont les suivantes :

- déneigement et salage des voies d'accès et du parking public de Boulouze,
- période d'astreinte du 15/11/12 au 15/03/13, le prestataire s'engage à être disponible 24h/24h et 7j/7j et intervenir dès que nécessaire.

En dehors de la période d'astreinte, les prestations seront effectuées en cas de besoin. Le contrat avec l'EARL des Sillons sera reconduit aux conditions suivantes.

- | | |
|--|---------------------|
| - forfait fixe par mois d'astreinte : | 125 € HT/mois |
| - prestation déneigement salage : | 100 € HT de l'heure |
| - moyen supplémentaire : chargeur télescopique : | 60 € HT de l'heure |
| - fourniture de sel : | 120 € HT la tonne |

Les tarifs indiqués s'entendent HT avec application d'une TVA de 7 %.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la reconduction du contrat pour le déneigement de la ZAE de Boulouze avec l'EARL des Sillons aux conditions mentionnées ci-dessus et autorise le Président à signer la commande.

AVENANTS GROUPAMA

A la suite de modifications intervenues dans le fonctionnement courant de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (occupation des locaux, véhicules, masse salariale) il y a lieu de rédiger des avenants au contrat d'assurance.

▪ Contrat 1037 – Bâtiments

Modification sur certains locaux mis à disposition par les communes par le périscolaire :

- Brazey en Plaine : le bâtiment communal "centre social Magnin" de 280 m² n'est plus utilisé par notre collectivité, il est remplacé par une salle de 76 m² dans le bâtiment école maternelle
- Genlis : le bâtiment communal "école Rigoulot" de 100 m² n'est plus utilisé
- Cessey sur tille : le périscolaire occupe une classe maternelle en plus de la classe préfabriquée

La cotisation annuelle s'élève à 4134.46 € toutes taxes comprises, ces modifications sont prises en compte par GROUPAMA à compter du 25/07/2012.

▪ Contrat 1036 – responsabilité civile

La cotisation annuelle s'élève à 1436.53 € toutes taxes comprises ces modifications sont prises en compte par GROUPAMA à compter du 27/06/2012

- Contrat 1043 - mise sous garantie d'un nouveau véhicule Renault trafic 9 places à compter du 18/09/2012 utilisé par le service enfance-jeunesse.

La cotisation s'élève à 1068 € TTC pour l'année. Le montant facturé au titre de l'année 2012 sera de 308,49 € TTC.

Le Conseil Communautaire, par 77 voix pour et une abstention accepte les avenants au marché d'assurance et autorise le Président à les signer ainsi que les avenants futurs liés au fonctionnement courant de la collectivité.

CREATION/SUPPRESSION DE POSTE

Suite à la demande de détachement d'un agent d'un poste d'adjoint d'animation au poste de d'adjoint technique, le Président propose la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} décembre 2012. La Commission Administrative Paritaire a préalablement donné un avis favorable.

De ce fait, il est demandé la création de :

- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à hauteur de 24h hebdomadaires annualisées, à compter du **1^{er} décembre 2012**,

Et, la suppression de :

- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 24h hebdomadaires, sous réserve de l'avis du CTP. Ce poste a été remplacé par l'augmentation du temps de travail de deux agents d'animation déjà en place.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité accepte la création et la suppression de poste mentionnées ci-dessus.

TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE POUR LA CONSTRUCTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Dans le cadre de la construction de l'aire d'accueil des gens du voyage, il est nécessaire de réaliser une extension de réseau électrique pour alimenter la parcelle en tarif jaune.

Le montant des travaux s'élèvent à 7 470 € HT et seront réalisés par le SICECO.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte le devis présenté par le SICECO.

QUESTIONS DIVERSES

TICKET DE SORTIE BRAZEY EN PLAINE

Le Président informe les délégués, que dans le cadre de la demande de rattachement de Brazey en Plaine à la Communauté de Communes Rives de Saône, Monsieur Cochet de KPMG présentera les conditions de sortie (ticket de sortie) de ladite commune.

↳ Le 22 novembre 2012 à la commission des finances, au bureau de la Communauté de Communes et au SMICTOM,

↳ Le 13 décembre au Conseil Communautaire.

GENS DU VOYAGE

Le Président rassure une déléguée de Genlis, les gens du voyage pourront stationner sur l'aire provisoire jusqu'à la fin des travaux et leur installation sur l'aire définitive.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 20.

Le Secrétaire de Séance,
Luc JOLIET

Le Président,
Jean-Louis AUBERTIN